



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2025**

**AFFAIRE N° 44-20250905**

**POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRATS DE VILLE DES COMMUNES DU  
TAMPON ET DE SAINT-JOSEPH – ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 –  
APPROBATION DES CONTRATS 2026/2030**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de septembre à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>e</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 29 août 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : **48**

Présents : **30**

Absents représentés : **12**

Absents : **06**

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 41-20250905 y compris les questions diverses n° 01 et 02-20250905), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée, LEBON David, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil.

LAFOSSE Camille.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

**ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

**- Commune du Tampon -**

PAYET-TURPIN Francemay représentée par MAUNIER Daniel, FONTAINE Véronique représentée par DIJOUX-RIVIERE Mimose, LEBON Jean Richard



représenté par GONTHIER Charles Emile, ROMANO Augustine représentée par TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 42 à l'affaire n° 50-20250905).

**- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, HOAREAU Sylvain représenté par VIENNE Axel, K/BIDI Emeline représentée par JAVELLE Blanche Reine, LEICHNIG Stéphanie représentée par HUET Marie-Josée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil.

**ETAIENT ABSENTS**

**- Commune du Tampon -**

GENCE Jack.

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Mathieu, MUSSARD Harry, LEJOYEUX Marie Andrée, FULBERT GERARD Gilberte, LEVENEUR Inelda.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

---



**AFFAIRE N° 44-20250905****POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRATS DE VILLE DES COMMUNES DU TAMPON ET DE SAINT-JOSEPH – ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 – APPROBATION DES CONTRATS 2026/2030**

Le Président rappelle la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui définit les contrats de ville dans son article 6.

Il s'agit d'une politique à l'initiative de l'État qui vise à assurer l'égalité entre les territoires, à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires dits "politique de la ville" et le reste du territoire.

La CASUD a 7 quartiers classés en géographie prioritaire de la politique de la ville :

- 4 quartiers au Tampon avec la Châtoire, Trois-Mares, les Araucarias et le centre-ville du Tampon ;
- 3 quartiers à Saint-Joseph avec Langevin, Centre-ville/Cités et Cayenne/Butor/Les Quais.

Le Président rappelle que la CASUD a été signataire des contrats de ville de la Commune du Tampon et de la Commune de Saint-Joseph, qui sont en cours d'achèvement au 31 décembre 2025.

Il précise qu'en France hexagonale, il s'agit d'une compétence obligatoire des EPCI et qu'à la Réunion, les communes restent cheffes de file en matière de politique de la ville.

Le Président indique que les nouveaux contrats 2025/2030 s'intitulent « Engagements Quartiers 2030 ».

Le Président expose les principaux enjeux de ces nouveaux contrats « Engagements Quartiers 2030 » qui sont au nombre de 6 et qui seront déclinés de manière plus précise dans chacun desdits contrats faisant suite aux groupes de travail menés et aux diagnostics effectués.

1. En matière d'emploi, il s'agit de :

- promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat dans les quartiers ;
- lever les freins à l'emploi et à l'insertion professionnelle ;
- soutenir l'accès à l'emploi des femmes ;
- faciliter l'accès à l'emploi et aux stages pour les jeunes.

2. En ce qui concerne la jeunesse, il est question de :

- accompagner les projets des jeunes comme leviers d'épanouissement et d'engagement citoyen ;
- rendre l'action publique lisible, accessible et attractive pour les jeunes ;
- soutenir la parentalité, garantir la réussite éducative et prévenir le décrochage scolaire ;



- poursuivre les engagements des PEDT (Projets Éducatifs De Territoire) ;
- prévenir la marginalisation et la délinquance chez les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin.

3. En termes d'émancipation et de vivre-ensemble, il s'agit de :

- garantir un accès à la culture, au sport et aux loisirs ;
- favoriser l'égalité aux droits dans une démarche d'aller-vers ;
- promouvoir le vivre ensemble et la participation citoyenne des habitants à la vie collective ;
- renforcer la structuration des associations par l'accompagnement, la formation, des outils et par l'animation des réseaux.

4. Pour ce qui est de la tranquillité et la citoyenneté, il est question de :

- la population, nouvel acteur de la tranquillité publique ;
- agir pour la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales.

5. Pour ce qui relève de la transition, il s'agit de :

- favoriser la transition écologique ;
- favoriser la transition énergétique ;
- favoriser la transition numérique ;
- accompagner les habitants face aux enjeux de la transition alimentaire ;
- accompagner la transition démographique en répondant aux enjeux du vieillissement de la population ;
- sensibiliser et impliquer les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie.

6. Dans le domaine de la santé, il s'agit de :

- promouvoir la nutrition, l'activité physique et le progrès nutritionnel ;
- promouvoir la santé mentale et repérer les souffrances psychiques ;
- promouvoir la santé de la femme, de l'enfant et du jeune dans une approche globale et positive ;
- prévenir les addictions et les situations de souffrance.

Le Président rappelle les compétences de l'État et des collectivités :

- l'État : éducation, emploi, police, justice, logement, apprentissage de la langue, santé, lutte contre les discriminations transition écologique, culture, jeunesse et sport, politique d'intégration des migrants ;
- la Région : développement économique, formation professionnelle, lycées ;
- le Département : solidarités, insertion professionnelle, jeunesse, culture, collèges, prévention spécialisée ;
- l'Agglomération : emploi et développement économique, transition écologique, déchets, numérique, aménagement urbain, mobilités ;
- les communes : petite enfance, éducation, jeunesse, vie associative, culture, sports, prévention.



Le Président indique que les signataires du contrat s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives et en transversalité, à mettre en œuvre les actions de droit commun spécifiquement déployées pour lesdits QPV concourant à la réalisation des objectifs énoncés. Des crédits complémentaires de l'État, des communes, de la Banque des Territoires, de l'ATFPB et de l'ensemble des partenaires signataires viennent et peuvent venir conforter les interventions de droit commun.

Le Président informe que parmi les enjeux et les objectifs du contrat « Engagements Quartiers 2030 », nombreux s'intègrent au projet de territoire de la CASUD en matière de développement de l'économie circulaire, de transition énergétique, de mobilité durable, de renforcement des compétences de la population, d'agriculture durable, mais aussi de tranquillité publique en termes de médiation au sein des transports et aux abords des établissements scolaires etc.. L'innovation sociale et la réussite citoyenne seront au cœur des interventions.

Il souligne que la traduction de ce projet de territoire se décline à travers plusieurs plans et programmes d'actions déjà en cours :

- l'environnement (déchetterie de proximité...) ;
- le transport (mobilité douce...) ;
- la transition énergétique (SPL Énergie, géothermie, PCAET...) ;
- l'insertion (PLIE, chantier d'insertion, service civique, financement bus de l'entrepreneuriat, subvention à l'ADIE...) ;
- la rénovation de l'habitat (Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne) ;
- l'accès au droit (subvention à l'ARAJUFA).

Il précise que la CASUD développe sur son territoire des pratiques d'achats publics socialement responsables depuis plusieurs années et générant ainsi des milliers d'heures d'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi. La CASUD travaille à la mise en place d'un schéma de promotion des achats publics et écologiquement responsables (SPASER) afin de renforcer l'effet levier de la commande publique sur les différentes thématiques attendues (en matière d'insertion, considération environnementale, considération sociale).

Les différentes interventions de la CASUD s'expriment déjà dans les quartiers et il convient de les renforcer.

Le Président indique que la participation de la CASUD au contrat « Engagements Quartiers 2030 » traduit la volonté de l'EPCI à travers ses compétences d'apporter au sein des zones de fragilité où vivent des habitants en situation de précarité, une attention soutenue de la communauté.

Le Contrat « Engagements Quartiers 2030 » est en cours de préparation par l'État et pourra être présenté à un prochain conseil communautaire.



Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les orientations fixées dans le cadre du contrat « Engagements Quartiers 2030 »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### **DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **approuve les orientations fixées dans le cadre du contrat « Engagements Quartiers 2030 »,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

**Abstention : 00**

**Contre : 00**

**Pour : 42**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,**



**Laurence MONDON**

**Le Président de la CASUD,**



**Jacquet HOARAU**

